

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-03

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 février 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 29**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEI. Saniye AKDEMIR.

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Excusés : Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

Absents : Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 février 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PRGRAMME CREDIT DE PAIEMENT
RELATIVE A LA REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER DE PEZOLE
OPERATION COMPTABLE 0031

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260224-2026-03-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026 .../..
Date de réception préfecture : 27/02/2026

*Extrait du registre des délibérations n°2026-03***CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CREDIT DE PAIEMENT
RELATIVE A LA REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER DE PEZOLE –
OPERATION COMPTABLE 0031**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 mars 2018, le conseil municipal a adopté une autorisation de programme crédit de paiement (APCP) d'un montant de 2 150 000 € pour la requalification urbaine du quartier de Pézole. En effet, la société IDEHA ayant décidé de procéder à une rénovation immobilière complète de son patrimoine bâti sur le quartier, la ville a décidé de s'associer à cette opération en développant un programme de requalification des espaces publics en vue d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Cette autorisation de programme a fait l'objet de trois réajustements, par délibérations n° 2019-22 en date du 27 mars 2019, n° 2019-120 en date du 23 octobre 2019 et n° 2020-46 en date du 10 juillet 2020. Ces modifications ont ainsi porté le montant global et définitif de cette autorisation de programme à **3 165 000 €**.

Cette opération est arrivée à son terme avec un total de crédits de paiement de **2 987 134,01 €**. Les subventions afférentes à ces travaux se sont globalement élevées à **448 882,60 €** dont 174 975,60 € versés par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), 120 000,00 € versés par la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du dispositif « Habitat et Aménagement » et 153 907 € versés par le Département du Doubs au titre du contrat P@C (Porter une Action Concertée) 2018-2021. Cette opération a également fait l'objet de régularisations foncières avec la société IDEHA qui se sont traduites par un échange de terrains sous soultte pour une valeur de **58 560 €**. L'ensemble de ces éléments porte la part ville en section d'investissement à un montant global de **2 479 691,41 €**.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, par des voix présentes et représentées,

- **DECIDE** de clore l'autorisation de programme crédit de paiement relative à la requalification du quartier de Pézole pour un montant de **3 165 000 €** ;

- **CONSTATE** que le montant des crédits de paiement réalisés au titre de cette autorisation de programme s'élève à **2 987 134,01 €** ;

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

